



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : / Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON Secrétaire de séance : Mme Estelle GOIMBAUD Date de la convocation : 22 mars 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 30 MARS 2023 Publiée, le 03 AVR. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.2.14	URBANISME - BÂTIMENTS Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau

Madame le Maire expose aux élus qu'après les retours favorables sur la guinguette installée en 2022 au plan d'eau, un appel à projet a été lancé pour l'installation d'une guinguette pour les étés 2023 et 2024.

1 candidature a été reçue. La candidature de Félix GASNIER, exploitant de la guinguette l'an passé, a été retenue.

Conformément aux dispositions de l'appel à projet, il convient de conclure une convention d'occupation du domaine public avec Félix GASNIER. Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

- Installation d'une guinguette au Chalet du Plan d'eau et sur les espaces attenants ;
- **Installation du 02 juin 2023 au 02 septembre 2023 et du 1er juin 2024 au 31 août 2024 ;**
- Horaires d'ouverture :
 - o Lundi, Mardi, Mercredi, Dimanche : 10h – 22 h / Jeudi : 10h – 18h30 / Vendredi, Samedi : 10h – 1h
 - o Les 15 premiers jours d'Août : Du Lundi au Jeudi et Dimanche : 10h -22h / du vendredi au Samedi : 10h – 1h ;
- **Une redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 700€ mensuels sera perçue par la Commune (la redevance était de 500€ en 2022, elle a été revue à la hausse pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie). Pour l'année 2024, la redevance pourra être revue en fonction de l'évolution de l'indice de prix de l'électricité (indice de prix de production de l'industrie française – électricité vendue aux entreprises consommatrices finales – identifiant 010534769) : rapport entre la valeur de l'indice juin 2023 et le dernier indice connu au 1^{er} juin 2024**
- Une caution de 2000€ sera également demandée ;
- L'occupant s'engage à respecter les lieux et à les laisser en état de propreté sur l'ensemble de la saison. **Une attention particulière devra être portée à l'absence de dépôts sauvages.**

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230328-232_14-DE Reçu le 31/03/2023

*Vu le projet de convention annexé ;
Vu l'avis de la Commission culture ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine public communal à conclure avec Mr Félix GASNIER pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau de Mésanger **du 02 juin 2023 au 02 septembre 2023 et du 1er juin 2024 au 31 août 2024.**

Pour extrait conforme au registre »

**Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance**



**Le Maire,
Nadine YOU**

